



L'ECHO DES LANCIERS

LE MOT DU MAIRE

Mariage pour le meilleur ou folie des grandeurs ?

Depuis bien longtemps, nos dirigeants en rêvaient, c'est maintenant une réalité. La région Auvergne va rejoindre sa puissante voisine et se fondre avec elle pour former la nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

Au plan local, et plus modestement, notre Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais va s'associer avec la Communauté de Communes Bocage Sud, formant un nouveau territoire au sein duquel nous allons devoir trouver notre place. Certains auraient préféré un ensemble plus vaste, relié dès maintenant à la Communauté d'agglomération de Moulins ou bien intégrant la Communauté de Communes du Pays de Lévis. Il est vrai qu'avec son caractère rural, cette dernière aurait été bienvenue à nos côtés, mais ce n'est pas l'orientation qui a été choisie. Le projet préfectoral de révision du schéma d'intercommunalité a été approuvé à une large majorité par le conseil communautaire et par le conseil municipal. Espérons

que ces changements seront positifs pour nos collectivités et pour chacun d'entre nous.

Concernant la vie de la commune, nous avons décidé de rester modérés dans nos dépenses et nous ne construirons donc pas de grande salle polyvalente, comme certains l'imaginaient. Nous allons simplement rénover la salle des fêtes existante (travaux de rafraîchissement, mise en accessibilité, isolation thermique et phonique, ...). Le Conseil Municipal vient de faire le choix d'un architecte et a retenu le cabinet PERRIN-RECOULES. En attendant, l'employé communal, Gilles VILLATTE, s'active à aménager la petite salle communale, place de la Poste, afin que celle-ci puisse accueillir associations et particuliers le temps des travaux.

Vous trouverez d'autres informations dans les pages qui suivent, alors bonne lecture et

TRES BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS.

Gérard Vernis

A NOTER SUR VOS AGENDAS

- Dimanche 10 janvier : Vœux du maire.
- Dimanche 24 janvier : Théâtres de la Burge.
- Dimanche 3 avril : Brocante de l'Amicale laïque.
- Samedi 9 avril : Dîner musical organisé par le Comité des fêtes.
- Jeudi 11 février : Carnaval.
- Samedi 11 juin : Kermesse de l'école.

Corine Gaujour, organisatrice du **téléthon** sur la commune, remercie très chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cette soirée et collaboré à sa réussite, tout particulièrement le comité des fêtes.

ETAT CIVIL

Naissances :

- 28 août 2015 : Tom Auboiron, fils de David Auboiron et Alexandrine Phelouzat, domiciliés à Château Renaud.
- 11 novembre 2015 : Nolwenn Stacy Oriana Vancoppenolle, fille de Ludovic Vancoppenolle et Eveline Rablat, domiciliés chemin de Rouère.

Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents.

Baptême civil :

- 8 août 2015 : Albane et Justine, filles de Bruno Leboucher et Aurore Blondeau domiciliés dans l'Indre et Loire à Château Renault.

Félicitations à la famille.

Décès :

- 12 novembre 2015 : Jacques André Dupoux, domicilié Le Vellat.

Nos plus sincères condoléances à la famille.

EXPOSITION SUR LA GRANDE GUERRE

La municipalité projette l'organisation d'une exposition sur la 1^{re} guerre mondiale dans le courant de l'année 2016. Elle **recherche des documents** en rapport avec ce thème (lettre, photo, objet...), si vous en possédez, merci de bien vouloir contacter la mairie de Franchesse au 04.70.66.26.26, Vincent Lecocq au 04.70.66.22.93 ou Gérard Vernis au 04.70.66.27.96

SECHERESSE 2015

Les propriétaires dont les habitations auraient subi des dégâts dus à la sécheresse de cette année sont invités à se faire connaître en mairie. Préparer un courrier précisant les dégâts, joindre éventuellement des photos.

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Un nouvel arrêté a été pris le 23 septembre 2015 par la préfecture de l'Allier rendant **obligatoire** la destruction de l'ambrosie dans toutes les communes de l'Allier. Renseignements en mairie au 04.70.66.26.26.

PRESCRIPTION AU TITRE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
destruction obligatoire de l'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*)
dans le département de l'Allier

ARTICLE 1

Afin de juguler la prolifération de l'ambrosie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires ou les personnes en charge de l'entretien d'un terrain pour le compte d'un propriétaire (fermiers, locataires ou occupants à quelque titre que ce soit) sont tenus de :

- prévenir la pousse des plants d'ambrosie,
- détruire les plants d'ambrosie déjà développés.

LOTISSEMENT LA CHENEVIERE

A vendre, terrains entièrement viabilisés sur Franchesse.
Prix au m² : 17,50 €.

Lot n° 1 = Surface : 850 m² : 14 875 €.

Lot n° 2 = Surface : 713 m² : 12 477,50 €.

Lot n° 3 = Surface : 1 068 m² : 18 690 €.

Lot n° 4 = Surface : 990 m² : 17 325 €.

Lot n° 5 = Surface : 895 m² : 15 662,50 €.

Tous les renseignements, y compris règlement, sur le site de la SEAU (Société d'Equipement de l'AUvergne): www.seau.fr, par téléphone auprès de la SEAU: 04.70.44.56.01 et auprès de la mairie de Franchesse au 04.70.66.26.26.



CENTRE SOCIAL DE LURCY-LEVIS

Le Centre social propose une multitude de services, de la petite enfance aux aînés, à tous les habitants du secteur. Mais sa mission est avant tout d'être là pour répondre aux besoins de la vie quotidienne et de vous aider dans tous vos projets. C'est une structure, un projet et une équipe à la disposition des habitants des 13 communes, dont Franchesse, qui composent son secteur.

Contact : 1, Boulevard Gambetta, 03320 Lurcy-Lévis
- Tél : 04 70 67 91 35 - c.s.lurcy@wanadoo.fr - centres-sociaux-allier.com. Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Le mercredi et vendredi matin de 9h00 à 12h00.

Le Bistrot des familles

Le Bistrot des familles propose une lumière, un endroit où s'asseoir, quelqu'un avec qui bavarder, rire ou simplement ne rien dire. Un **espace public** pour un

moment en famille, très privé. De juin à septembre, à partir d'une **guinguette**, posée à l'étang de Sézeaux à Lurcy-Lévis, un bel espace très apprécié, des boissons, des jeux, des glaces, une écoute... sont proposés.

Cet espace propice à la découverte propose chaque mercredi une **programmation culturelle** de qualité, mêlant spectacles vivants et concerts, soirée karaoké ou spectacles pour enfants... en accueillant des artistes locaux ou d'autres.

Fort de son succès durant l'été, le bistrot des familles prend ses quartiers d'hiver en s'invitant dans d'autres communes du secteur. Ainsi, un vendredi tous les deux mois, un spectacle ou un concert est proposé dans les salles des fêtes municipales et est suivi d'un repas préparé par une équipe de bénévoles motivés. Comme les mercredis d'été, l'entrée et le repas sont sur participation libre.

Le relais assistants maternels

Le relais assistants maternels, appelé RAM, est un service gratuit destiné aux futurs parents, aux parents d'enfants de moins de 6 ans et aux assistantes maternelles agréées.

Permanence d'information le mardi après-midi de 13h30 à 18h30 et sur rendez-vous.

Covoiturage spontané

L'**auto-stop** organisé permet de :

- covoiturer et ainsi de réduire nos émissions de CO2,
- d'aller où on veut quand on veut à moindre coût,
- sécuriser l'auto-stop jugé dangereux,
- partager vos trajets et faire des rencontres,
- répondre aux besoins de mobilité même si on n'a pas de voiture.

Comment ça marche ? L'idée consiste à identifier les stoppeurs par un brassard et les conducteurs par un autocollant. Chacun renseigne une fiche et signe une charte de bonne conduite. Faites-vous connaître et reconnaître en adhérent d'un simple coup de téléphone, vous recevrez le kit et toutes les explications nécessaires.

Permanence tous les matins de 9h00 à 12h00, le mercredi de 13h30 à 16h30.

Les Décidées

Sous ce nom affichant de la détermination, il y a une association. Elle s'est constituée, en 2009, autour de mères de famille qui souhaitaient créer un **magasin de jouets et de vêtements d'occasion pour les enfants**. Les Décidées récupèrent, s'ils sont en bon état, des vêtements, livres et jouets pour enfants et du matériel informatique. Renseignez-vous au Centre social.

Boutique au 2-4, place de la République à Lurcy-Lévis, du mardi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00. Pour tous renseignements, Pierre Giraud au 04 70 67 91 35.

ASSOCIATION AIDES A DOMICILE DE POUZY-MESANGY

L'association qui intervient sur une quinzaine de communes a **déménagé** le 13 octobre pour s'installer dans l'ancien local du bureau de Poste. Elle a pour objectif de prendre en charge les tâches de la vie courante au domicile des **personnes qui sont en perte d'autonomie** et qui éprouvent des difficultés à effectuer les gestes de la vie courante. Elle a pour mission également les « services à la personne » qui consistent, entre autres, à faire le ménage et le repassage, aider à la toilette, faire les courses et la préparation des repas, soit les actes essentiels de la vie quotidienne pour le maintien à domicile.

L'Association emploie 22 **salariées** de terrain, temps complet ou partiel, dont des auxiliaires de vie, qui assurent le service tous les jours, même le dimanche et jour fériés, et des aides ménagères. Elles interviennent pour tous les actes essentiels de la vie quotidienne.

N'hésitez pas à vous rapprocher de notre bureau pour plus de renseignements, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 et le mercredi matin de 9h00 à 12h00.

CCAS

Le repas offert aux **personnes de plus de 65 ans** et leur conjoint par le CCAS (centre communal d'action sociale) a eu lieu le samedi 10 octobre 2015 à la salle polyvalente.

Les **menus**, réalisés par les enfants de l'école maternelle de Franchesse, complétaient la **décoration** imaginée par Martine Charveyron, Sylviane Meunier et Thérèse Thuard. Le **repas**, servi par les membres du CCAS, était élaboré avec les commerçants locaux : l'épicerie Désamais (entrée et fromage), le restaurant Le Chuchal (plat de viande et légumes) et la boulangerie Léger (gâteau).

Chansons, histoires drôles et jeu préparé par Sylviane Meunier ont égayé cette après-midi. Un **musicien**, avait même fait le déplacement cette année pour varier l'animation en faisant reprendre avec lui des refrains de chansons françaises connues de tous.

CLUB ADOS

La sortie du club Ados du mois de septembre a été fort appréciée puisque 17 jeunes étaient présents. Le matin, ils ont pu découvrir les plaisirs de la glisse sur glace à la **patinoire** de Bourges, l'après-midi, profitant des journées du patrimoine, ils sont allés visiter le Palais Jacques Cœur.

La sortie du 25 octobre a conduit 14 jeunes au ranch d'Ygrande. Sous un soleil d'automne très agréable, ils

ont pu découvrir l'activité « **cheval** ». Un bon moment, une première pour la plupart d'entre eux.

Ce club est ouvert à tous les jeunes de Franchesse, de 9 à 14 ans. Les sorties sont payantes mais une partie est prise en charge par le CCAS. Les jeunes ont réfléchi à une façon de récolter des fonds et aimeraient organiser un **loto/rifles** l'année prochaine... A suivre.

Contact Isabelle Désurier au 06.84.30.38.43.

COMITE DES FETES

Les membres du Comité des fêtes, réunis en assemblée extraordinaire le 20 septembre, ont élu un **nouveau bureau**.

Présidente : Pierrette Popy - Tél. : 04.70.67.07.77 ou 06.19.67.02.58.

Vice-président : Christophe Martel.

Secrétaire : Sylvain Lohbrunner.

Secrétaire adjoint : Laurent Tavard.

Trésorier : Didier Popy.

Trésorière adjointe : Sylviane Meunier.

CHORALE

La chorale de Franchesse et du Bocage a donné un deuxième **concert en l'église Saint-Etienne** le samedi 10 octobre après-midi devant une assistance nombreuse. L'acoustique du lieu mettant en valeur les voix si délicates, le moment fut fort apprécié.

ORDURES MENAGERES : DECHETTERIE, TRI SELECTIF, TRAITEMENT

Le Comité d'administration tient à expliquer la décision prise en 2014, sur la non acceptation par la collectivité des



déchets verts (tontes, feuilles) qui étaient déposés à la déchetterie. Ce souhait avait pour objet principal de limiter le tonnage ainsi que les coûts d'enlèvement, de transport et de traitement qui sont très onéreux.

Mais, les services préfectoraux ont demandé au Syndicat de revenir sur sa décision et de diriger ces déchets vers une société spécialisée payante. Le Comité d'administration du Sirom a donc pris une délibération en ce sens le 25 juin 2015.

Chacun peut prendre connaissance des **quantités réceptionnées** et des **frais payés** pour certaines catégories de déchets en 2014 et au cours des premiers mois de 2015.

	Tonnage (2014)	Coût 2014	Coût 2015 (janvier à août)
Déchetterie			
Encombrants	182,40	28 740,37 €	27 825,53 €
Cartons	19,92		
Refus de tri	9,038	845,10 €	620,81 €
Bois	94,68	8 863,91 €	601,20 €
Plâtre	13,20	1 309,95 €	481,25 €
Déchets verts	121,66	6 600,00 €	21 120,00 € (340 tonnes)
Déchets ménagers spéciaux (Forfait collecte + transport + traitement)		5 681,60 €	4 069,79 €
Tri sélectif			
Levages colonnes (891 levées)		49 536,30 €	29 169,80 €
Traitement		18 173,19 €	12 504,31 €
Ordures ménagères			
Traitement	1037,84	80 256,16 €	54 973,42 € (670,78 t)

Complainte d'un conteneur à ordures ménagères qui vous rappelle sa fonction principale !!!

Dès ma sortie d'usine, je fus installé sur le territoire du Sirom de Lurcy-Lévis. J'allais pouvoir recueillir les ordures ménagères des maisons alentour, débarrasser les habitants de leurs déchets en attendant le passage de mon copain, le camion de ramassage.

J'avais bien entendu raconter des **histoires** atroces **vécues** par mes glorieux aînés : l'un d'eux qui avait reçu les entrailles malodorantes d'un mouton sacrifié pour quelque méchoui, un autre, qu'on avait rempli de sacs de ciment ayant pris l'eau et transformés en blocs de béton, ce qui avait valu de coûteuses réparations au camion. Je pensais ces pratiques révolues, mais quand on me bascule à l'arrière de la benne, je sens bien parfois que cela est toujours d'actualité.

Les humains ont-ils pris tous conscience du rôle des conteneurs à ordures ménagères ?

Toutefois, l'apparition des colonnes de tri sélectif aurait dû grandement soulager mon travail en mettant fin à d'autres débordements répréhensibles. Mais, voilà que, petit à petit, je suis témoin d'**attitudes curieuses** qui me chagrinent un peu. D'abord, ce sont ceux qui me salissent régulièrement les pieds....Je veux dire les roulettes, en déposant tranquillement leurs **sacs sur sol**. Quelquefois, c'est vrai, je suis rempli jusqu'à la gueule car il semble que quelques personnes sont prises d'une frénésie de ménage...mensuelle : alors ce jour-là, ils m'en apportent des choses ! Et bien sûr, je ne peux plus avaler les produits des apports plus réguliers de ceux qui viennent me voir chaque semaine par exemple. Je les aime bien, ceux-là, à force, on est presque devenus copains. Alors, quand j'entends qu'ils rouspètent parce que je suis plein, ça me fait de la peine, mais je n'y suis pour rien : ce n'est pas de ma faute.

Ah ! Ça me fait penser : lors d'un précédent séjour près d'un cimetière avant une mutation, j'ai pu constater que la **terre des pots de fleurs** ne me convenait pas du tout, c'est lourd et ça vous pèse sur l'estomac. Mais maintenant, je suis confronté à un autre problème. Figurez-vous, que parfois, j'en vois arriver avec des sacs de **canettes de bière** : une quinzaine parfois ! Ça je ne l'apprécie pas du tout, mais alors là, pas du tout, surtout que ma copine, la colonne pour le verre me tire une gu... quand elle s'en aperçoit. Pensez ! Je lui fais une drôle de concurrence. Surtout qu'elle, ses bouteilles, elle les envoie à la verrerie où elles seront transformées en..... nouvelles canettes ! Tandis que moi, après le camion, elles seront enterrées inutilement pour quelques centaines d'années.

Mes autres copines, les colonnes pour le plastique ou le papier, me regardent aussi de travers et boudent quand elles voient que c'est chez moi qu'on décharge ce qui devrait leur revenir. Elles ont presque l'impression d'être inutiles.

Il y a quelque temps, tous les habitants avaient reçu un **guide du tri** : Oui il y a des gens qui en parlaient l'autre jour en déchargeant leurs déchets. Alors, j'espère vivement que chacun le relira attentivement ou le réclamera : ma vie en sera grandement améliorée et mes copines du point propre retrouveront peut-être le sourire.

Quant au gardien de la déchetterie, il sera tout aussi heureux de vous accueillir pour vous diriger vers les bennes adéquates pour le **dépôt de vos matériaux**.

TRAVAUX

CURAGE DES LAGUNES

Le curage des lagunes, situées chemin de Rouère, a été réalisé du 15 au 18 septembre 2015. 747 m³ de boues ont été retirés puis épandus selon le plan d'épandage défini d'après un cahier des charges bien précis.

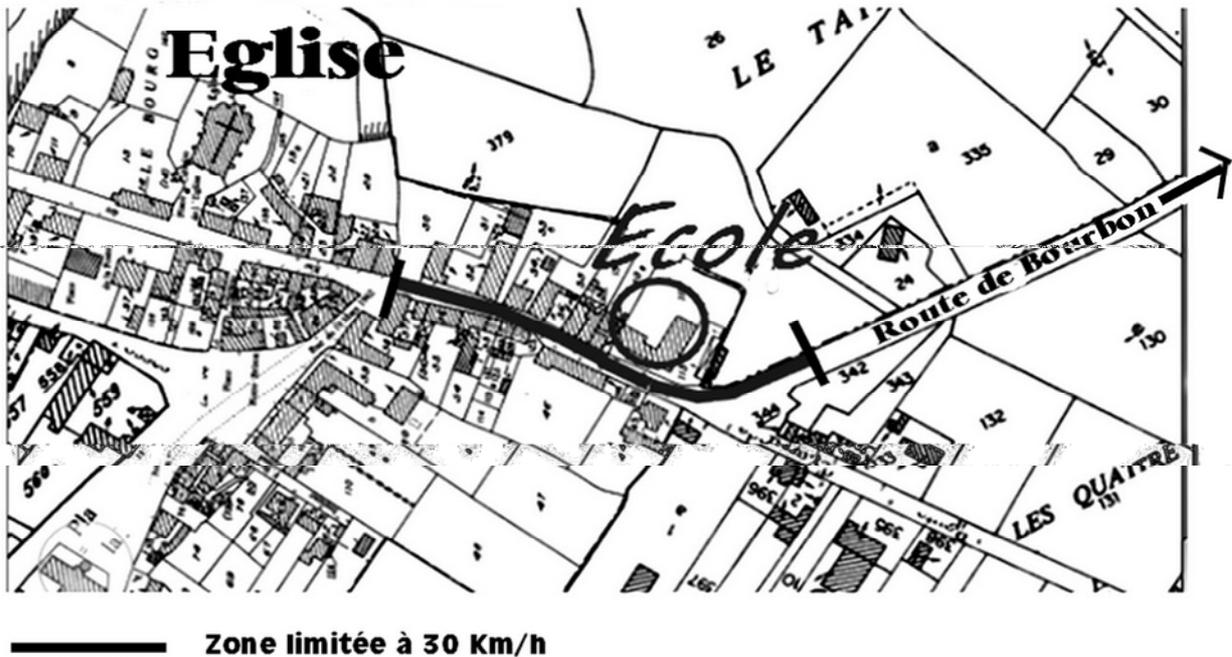
REFECTION DE LA SALLE DU PRESBYTERE

La salle de gauche du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère va être refaite entièrement : isolation, chauffage, huisserie... Les travaux ont démarré en octobre. Il s'agit de rendre cette salle utilisable lorsque la salle polyvalente sera, dans quelque temps elle aussi, en restauration.

LIMITATION A 30 KM/H DANS LE BOURG

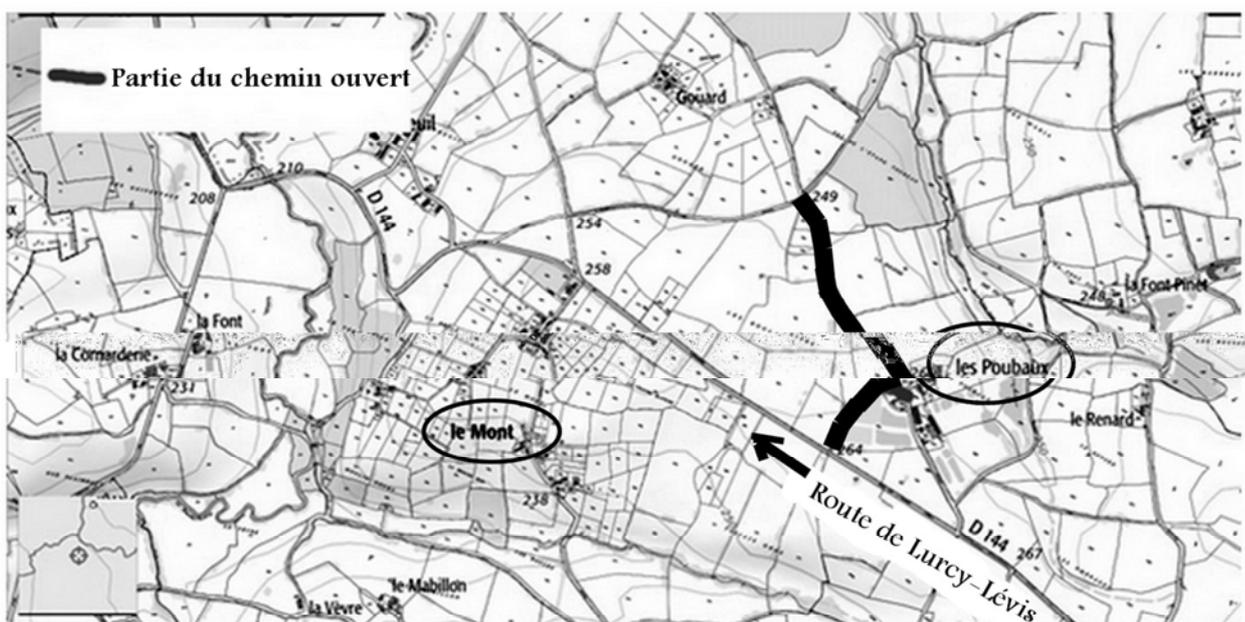
Une partie du bourg, le Faubourg de la Madeleine qui passe devant l'école, est désormais limité à 30 km/h. Des panneaux de signalisation ont été installés à la mi-novembre.

Pour le même objectif de sécurité, les marquages au sol ont été repeints fin juillet. Un **nouveau passage piéton** a été tracé pour faciliter la traversée de la route de Lury-Lévis, au niveau du croisement avec la D1.



DEBROUSSAILLAGE DU CHEMIN DE GOUARD AUX POUBOTS

Sous l'impulsion de Pierrette Popy, présidente du Comité des fêtes, Didier Popy et Laurent Tavard ont débroussaillé un chemin communal, aidés par Gilles Villatte, employé municipal.



ELECTIONS REGIONALES

1^{er} tour (6 décembre 2015) :

Inscrits : 345 ; Votants : 189 ; Exprimés : 182

Candidats	Résultats Franchise	Résultats Allier	Résultats Auvergne-Rhône-Alpes
Christophe BOUDOT Liste du Front national	23,63 % 43 voix	24,6 % 29 543 voix	25,52 % 639 899 voix
Jean-Jack QUEYRANNE Liste d'Union de la gauche	20,8 % 38 voix	21,91 % 26 268 voix	23,93 % 600 087 voix
Cécile CUKIERMAN Liste du Parti Communiste	18,68 % 34 voix	9,91 % 11 877 voix	5,39 % 135 269 voix
Laurent WAUQUIEZ Liste d'Union de la droite	18,68 % 34 voix	33,07 % 39 643 voix	31,73 % 795 644 voix
Jean-Charles KOHLHAAS Liste EELV et gauche	13,19 % 24 voix	4,32 % 5 179 voix	6,90 % 173 037 voix
Gerbert RAMBAUD Liste Debout la France	3,30 % 6 voix	2,62 % 3 144 voix	2,85 % 71 540 voix
Alain FÉDÈLE Liste Divers - UPR	1,10 % 2 voix	0,78 % 934 voix	0,87 % 21 720 voix
Chantal GOMEZ Liste Lutte ouvrière	0,55 % 1 voix	1,80 % 2 161 voix	1,25 % 31 358 voix
Eric LAFOND Liste divers droite - 100% citoyen	0 % 0 voix	0,94 % 1 123 voix	1,56 % 39 185 voix

2^e tour (13 décembre 2015) :

Inscrits : 345 ; Votants : 229 ; Exprimés : 222

Candidats	Résultats Franchise	Résultats Allier	Résultats Auvergne-Rhône-Alpes
Laurent WAUQUIEZ Liste Droite et centre	30,63 % 68 voix	40,88 % 57 433 voix	40,61 % - 113 sièges 1 201 528 votes
Jean-Jack QUEYRANNE Liste Gauche, démocrates, écologistes	47,75 % 106 voix	36,42 % 51 161 voix	36,84 % - 57 sièges 1 089 791 votes
Christophe BOUDOT Liste Front national	21,62 % 48 voix	22,71 % 31 899 voix	22,55 % - 34 sièges 667 084 votes

COMMUNAUTE DE COMMUNES

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La Zone d'activités économiques (ou ZAC) située à Bourbon l'Archambault près du casino permet d'**accueillir des entreprises** dans d'excellentes conditions et à faible coût (8 € TTC/m²) sur 6,5 hectares de terrains. Compte tenu du niveau de la demande, il est apparu raisonnable de réaliser cette zone en deux phases de manière à étaler les dépenses dans le temps.

En 2008, la Communauté de communes en bocage bourbonnais a décidé de confier l'aménagement de la **1^{re} tranche** de la ZAC à la Société d'équipement de l'Auvergne (SEAu) sous forme de concession d'aménagement. Les travaux de viabilisation et d'éclairage ont commencé en début d'été 2009 pour se terminer en septembre 2010.

Les **dépenses** de l'opération étaient, au 31 décembre 2014, d'un montant total de 1,404 millions d'euros, subventionnées à hauteur de 554 000 euros par la Région, l'Etat et le Département. Les recettes prévues de cession des terrains étant de 278 000 euros, la participation d'équilibre de notre Communauté de communes s'élève à 554 000 euros, financés par emprunt. Restent encore à verser 40 000 euros par an jusqu'en 2021.

A ce jour, le **taux de remplissage** de la 1^{re} tranche avoisine les 40 %, soit deux entreprises installées : une entreprise de menuiserie et un centre de contrôle technique. Des contacts sérieux sont engagés avec quelques entreprises intéressées par l'acquisition de terrain. Ces contacts sont bien avancés mais restent très fragiles. Pour preuve, une entreprise qui devait signer un compromis a renoncé pour raisons familiales.

Au regard des projets d'implantation à venir, la surface disponible n'est pas suffisante pour accueillir ces activités et permettre ainsi de contribuer au développement économique et à la création d'emplois sur notre territoire. Le Conseil communautaire du 28 octobre 2015 a donc décidé à l'unanimité d'engager l'action relative à l'aménagement de la **2^e tranche** de la ZAC pour que les travaux soient concrètement lancés en 2016. Le coût de l'opération, y compris la finition de la 1^{re} tranche, est estimé à environ 400 000 euros. Pour la financer, des aides du département et de l'Etat ont été sollicitées à hauteur de 75 %.

REFORME DE L'INTERCOMMUNALITE



La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit une réforme de la carte des intercommunalités. Le préfet de l'Allier a proposé une fusion de notre *Communauté de communes en bocage bourbonnais* avec la *Communauté de communes bocage sud*.

Le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement le 1^{er} décembre, comme le Conseil municipal de Franchesse le 8 décembre.

Si le périmètre est confirmé, les deux assemblées devront s'accorder notamment sur les compétences et la fiscalité pour une mise en place effective le 1^{er} janvier 2017.

TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

La Communauté de Communes qui gère le TAD a fait évoluer les horaires et les dessertes de celui-ci. Découvrez les nouvelles possibilités, à partir de Franchesse. Renseignements au 0 800 800 966 (appel gratuit depuis un poste fixe).

DE CHEZ VOUS A BOURBON L'ARCHAMBAULT

Le mercredi

Arrêts desservis	Horaires d'arrivée à Bourbon			Horaires de départ de Bourbon		
Les Thermes	9h30	13h30*	14h30	12h00	17h40*	18h40*
Gare Routière	9h33	13h33*	14h33	12h03	17h43*	18h43*
Centre Hospitalier	9h36	13h36	14h36	12h06	17h46	18h46

Le vendredi

Arrêts desservis	Horaires d'arrivée à Bourbon			Horaires de départ de Bourbon		
Les Thermes	9h30	13h30*	14h30	12h00	17h40*	18h40*
Gare Routière	9h33	13h33*	14h33	12h03	17h43*	18h43*
Centre Hospitalier	9h36	13h36	14h36	12h06	17h46	18h46

Le samedi

Arrêts desservis	Horaires d'arrivée à Bourbon			Horaires de départ de Bourbon			
Les Thermes	8h40*	9h30	13h30*	14h30	12h00	17h40*	18h40*
Gare Routière	8h43*	9h33	13h33*	14h33	12h03	17h43*	18h43*
Centre Hospitalier	8h46	9h36	13h36	14h36	12h06	17h46	18h46

* correspondance possible avec la ligne départementale de bus C Moulins Cérilly.

IL Y A 100 ANS A FRANCHESSE

Durant cette année 1915, il n'y eut que quatre réunions du Conseil municipal, réunions suivies par quatre ou cinq conseillers. Plusieurs sont mobilisés : MM. Auboiron, Parodat, Desforges, Dalaudière, Berthommier, Forge ; les deux derniers cités seront tués au cours de cette année 1915 (voir Echo des Lanciers n° 29). Toutefois, à la séance du 24 octobre, M. Brizon, maire, exprime sa satisfaction de voir M. Parodat à son siège de conseiller municipal.

Affaires budgétaires

Le 3 janvier, le budget 1915 voté l'année précédente est à nouveau soumis à l'examen du Conseil, sur demande de la préfecture. Le Conseil délibère donc à nouveau et maintient ses précédents votes tant en recettes qu'en dépenses.

Toutefois, il consent à réduire de 350 francs le montant des dépenses imprévues et à rectifier légèrement certains chiffres, ce qui permet de garder la somme de 2000 francs pour les travaux aux bâtiments communaux déjà prévus depuis plusieurs années. Ce budget équilibré à la somme de 15 073 francs est voté par trois conseillers : MM. Brizon, Virmoux et

Boissery, le seul représentant de l'opposition présent, M. Mallet, s'abstenant.

Le 24 octobre, le budget primitif 1916 (13 486 francs en recettes) est voté à l'unanimité après quelques modifications. En effet, M. Boissery fait remarquer que le crédit porté pour entretien et réparations aux bâtiments communaux risque d'être insuffisant car il faut des réparations à la maison d'école des filles, aux murs de clôture du cimetière... Pour l'augmenter, une somme de 200 francs sera grappillée sur d'autres crédits.

Ravitaillement des soldats

Le Conseil émet le vœu que la commission de ravitaillement de Lurcy-Lévy (ancienne orthographe) n'use pas de son droit de réquisition d'office sur le bétail. Il faudrait qu'elle attende, pour enlever ledit bétail, que celui-ci soit à point (réunion du 3 janvier). L'intérêt serait double. D'abord pour le soldat qui mangerait de la meilleure viande. Ensuite pour le cultivateur dont le cheptel ne serait pas entamé, pour réserver l'avenir et le travail agricole : le bétail ne doit être vendu que lorsqu'il est gras.

Balayage des classes et remplacement du piéton municipal

Au cours de l'année 1915, le travail de balayage des classes est devenu plus important. Aussi le maire propose-t-il d'augmenter les sommes accordées pour ce travail. Le balayage de l'école de garçons sera payé 35 francs, celui de l'école des filles 32 francs. Mme Barathon, qui fait le service de piéton municipal (porter les dépêches sur le territoire de la commune), écrit qu'étant fatiguée, elle est obligée de payer une autre personne pour assurer ce service. Elle demande donc la nomination d'une autre personne pendant la durée de la guerre ou une augmentation de salaire. Les deux demandes paraissent impossibles à accorder. Le maire lui nommera un remplaçant au même prix que celui fixé par l'adjudication de 1911.

Assistance et secours

Comme tous les ans, quelques personnes vont bénéficier de l'assistance médicale ou de l'assistance aux vieillards.

Taxe d'abattage

Résultant d'une loi du 8 août 1910, un nouveau mode de calcul de la taxe d'abattage doit être appliqué. Elle sera calculée sur le poids vif et le rendement de viande nette. En conséquence, suite à l'application de cette loi, la taxe pour les bœufs et les vaches sera augmentée de 0,50 francs par tête et celle sur les veaux de 0,10 francs. L'arrêté du maire sera transmis à M. Giraudet, boucher à Franchesse.

Bail du presbytère

Le curé Soulier sollicite le renouvellement du bail du presbytère pour une durée de cinq ans. Le Conseil accorde ce renouvellement aux mêmes conditions mais pour un an seulement.

Prothèse pour M. Barathon

M. Bourderieux, pharmacien à Bourbon (qui a co-rédigé le livre sur Franchesse avec M. Giraudet) réclame le paiement du bras articulé délivré à M. Barathon en 1912. Le Conseil émet la proposition que ce paiement soit effectué sur les fonds départementaux mis à la disposition de l'assistante médicale gratuite.

Foyer du blessé

La présidente du « foyer du blessé », œuvre d'assistance aux blessés de guerre créée à Moulins, demande l'organisation d'une souscription dans la commune en faveur de l'œuvre. Le Conseil, craignant de créer un précédent, refuse et préfère accorder une subvention de 25 francs prise sur le chapitre « dépenses imprévues » circonstanciée par l'état de guerre.

Réparations au poids public

De même, seront mandatés les frais occasionnés par

l'intervention d'un spécialiste balancier sur le poids public.

Puits communal

Le puits communal s'est écroulé. Son utilité était grande pour les habitants du bourg car il était pour la majorité d'entre eux le seul où ils pouvaient s'approvisionner en eau pour tous les besoins de la vie. Il y avait bien une demi-douzaine d'autres puits mais ils étaient privés. Il se trouvait sur la petite place juste au carrefour de la route de Coulevre, à l'emplacement de la bouche d'incendie actuelle. Il est visible sur une très ancienne carte postale : sa margelle, protégée par une construction de pierre le rendait imposant.



L'agent voyer consulté déconseille la réparation et même la reconstruction au même endroit, qui serait extrêmement dangereuse, voire impossible. Il faut donc choisir un nouvel emplacement et financer la dépense. Il est proposé d'aviser les propriétaires qu'ils auraient à concourir à la construction du nouveau puits dans la mesure de leurs moyens et selon le nombre de feux. Ils pourraient même faire leur offre directement par écrit au Maire en indiquant la somme qu'ils désirent verser. Une subvention de l'Etat sera aussi demandée.

Du côté de la paroisse

« Continuation de la guerre de plus en plus meurtrière », constate le curé Soulier dans ses notes. Il organise régulièrement des journées de prières pour amener la paix et la concorde chez les nations désolées par la guerre.

André DESPRET

Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :

- André Despret,
- Isabelle Désurier-Lafleurriel,
- Vincent Lecocq,
- Gérard Vernis,
- Isabelle Ville.